



**ALLOCUTION  
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR KARIM BEN BECHER**

**AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE  
AUPRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS**

**A L'OCCASION DE LA 13 EME SESSION DE L' ASSEMBLEE DES ETAT PARTIES  
AU STATUT DE ROME**

**New York, le DECEMBRE 2014**



## REPUBLIQUE TUNISIENNE

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR KARIM BEN BECHER

AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE  
AUPRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

A L'OCCASION DE LA 13 EME SESSION DE L' ASSEMBLEE DES ETAT PARTIES AU  
STATUT DE ROME

New York, le DECEMBRE 2014

Monsieur Le Président de l'Assemblée des Etats Parties,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez- moi tout d'abord, Monsieur Le Président, de vous présenter mes félicitations pour votre élection à la tête de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et de vous faire part de notre fierté en tant que pays africain pour la confiance placée en vous par les Etats Parties, tout en vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement de votre mandat.

La Tunisie vous réitère son soutien dans votre noble tâche en vue de mettre en œuvre votre plan de travail ambitieux qui sera axé sur des aspects d'une importance considérable, notamment la coopération, la complémentarité, le principe de l'universalité ainsi que le renforcement des relations entre la Cour et les Etats africains.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au remarquable travail effectué par votre prédécesseur Mme Tiina

Intelmann ainsi que les membres sortants du Bureau qui ont œuvré pour la promotion des principes du Statut de Rome et pour le rayonnement international des activités des Etats membres.

Je voudrais également adresser mes félicitations à S.E M. Alvaro Moezinger, Ambassadeur d'Uruguay aux Pays-Bas pour son élection en tant que Vice-Président de l'AEP et Président du Groupe de Travail de la Haye, ainsi qu'à tous les membres du Bureau nouvellement élus en leur souhaitant de mener à bien leur mission.

Je souhaiterais féliciter aussi les juges élus jusqu'à présent par les Etats Parties durant cette session en espérant que grâce à leurs hautes qualifications professionnelles ainsi que leurs expériences dans le domaine du droit pénal international, ils contribueront à l'établissement de la justice et de vérité.

Je voudrais en outre exprimer mes remerciements à tous les organes de la Cour et au Secrétariat de l'Assemblée qui œuvrent activement dans le but de réaliser les objectifs de la Cour Pénale Internationale et veillent à la rendre de plus en plus efficace et efficiente.

Je saisis cette occasion pour saluer également l'élection des six nouveaux membres du Comité du Budget et des Finances en leur souhaitant plein succès dans l'accomplissement de leur mission.

Monsieur Le Président,

L'Assemblée des Etats Parties au Statut a entamé au cours de sa 12<sup>ème</sup> session un dialogue visant à lever les incompréhensions et à renforcer la relation de la Cour Pénale Internationale avec les Etats africains en consacrant un segment à ce sujet en réponse à la demande de

l'Union africaine. Une telle initiative a été très favorablement accueillie et a représenté la preuve que notre assemblée est le forum le plus adéquat pour débattre de telles préoccupations.

C'est pourquoi, nous sommes en faveur de la poursuite de tels débats susceptibles de tenir compte des inquiétudes exprimées par certains pays, notamment des pays de situation, quant aux relations avec la Cour Pénale Internationale et la coopération avec ses organes.

Nous devons, en effet, en tant qu'Etats Parties continuer à assumer nos responsabilités à ces sujets et maintenir le dialogue qui représente la voie de la sagesse.

Nous sommes par ailleurs convaincus qu'une consolidation de cette approche sera établie durant les années à venir avec une présidence africaine de notre assemblée par un pays comme le Sénégal qui a été le premier Etat africain à avoir ratifié le Statut de Rome.

Il serait indiqué de rappeler dans ce cadre que parmi 122 Etats Parties au Statut de Rome, 34 sont des Etats Africains faisant de notre groupe régional l'un des plus importants à l'Assemblée des Etats Parties.

La Cour est notre institution et les Etats Africains ont fait la preuve dès le début des travaux de la CPI de leur volonté de coopérer avec elle et de leur souci de respecter les principes du Statut de Rome.

Il est, donc, de notre devoir en tant qu'Assemblée d'être à l'écoute de tous les Etats Parties et de déployer les efforts nécessaires en vue de consolider la Confiance avec la Cour.

Monsieur Le Président,

La Tunisie qui a établi et adopté une constitution progressiste et respectueuse de l'Etat de droit en janvier 2014 et a tenu des élections législatives et est sur le point de finaliser le deuxième tour d'élections présidentielles, libres et transparentes confirment si besoin est, l'ancrage de la Tunisie dans les normes universelles du respect du droit international dont l'adhésion au Statut de Rome au lendemain de la révolution en 2011 constitue l'une des réalisations emblématiques et une confirmation de la rupture avec toute impunité et éventuelle violation des droits de l'Homme.

La constitution tunisienne a par ailleurs consacré l'indépendance de l'appareil judiciaire garantissant l'instauration de la justice, la primauté de la loi et la protection des droits et des libertés. Des institutions indépendantes de gestion du pouvoir judiciaire ont été prévues et visent le renforcement de la séparation des pouvoirs en vue d'un exercice serein de la justice en matière d'investigations, de poursuites et de jugements.

Je voudrais par conséquent réitérer l'engagement de mon pays en vue de soutenir les efforts de la Cour pour promouvoir les principes de son statut ainsi que pour étendre son champ d'intervention et consacrer son caractère universel.

C'est dans ce même esprit que la Tunisie a tenu dès son adhésion au Statut de Rome à soutenir activement la Cour Pénale Internationale en s'impliquant dans ses travaux, en assurant le suivi de ses activités et en prenant part à toutes les réunions portant sur les questions visant le renforcement de la CPI .

Monsieur Le Président,

La Tunisie a eu l'honneur de continuer à assurer pour la troisième année consécutive la facilitation du groupe de travail de La Haye sur les Victimes et les Communautés affectées et le Fonds au profit des Victimes, un thème qui fait la spécificité du Statut de Rome.

Permettez-moi, dans ce cadre, de remercier tous les collègues, les délégués des Ambassades des Etats Parties, les représentants de la Cour, le Secrétariat de l'Assemblée, le Fonds au profit des Victimes ainsi que la Société Civile pour leur soutien et leurs contributions ayant rendu les débats fructueux et abouti au progrès de cette facilitation.

J'exprime aussi mes remerciements les plus sincères à S.E. Monsieur l'Ambassadeur de Colombie, Eduardo Pizarro, pour sa précieuse collaboration en tant que co-facilitateur de ce groupe de travail.

Je voudrais par ailleurs rendre hommage à S.E. Monsieur l'Ambassadeur de la Confédération Suisse et Vice-Président sortant de l'Assemblée des Etats Parties, Monsieur Markus Borlin, pour son leadership et son appui aux travaux de toutes les facilitations du groupe de travail de La Haye ainsi qu'à l'atmosphère décontractée et confiante qu'il a su imprimer à notre groupe de facilitateurs à La Haye.

Monsieur le Président,

La Tunisie, a œuvré dans le cadre de sa facilitation, à ce que les droits des victimes qui constituent une pierre angulaire du Statut de Rome et marquent sa spécificité soient consacrés et a encouragé la

poursuite des débats entre toutes les parties prenantes en vue de garantir l'efficience et la durabilité du système.

Nous espérons que la conclusion de cycles judiciaires complets par la Cour déboucheront sur des décisions de réparation tant attendues au profit des victimes et contribueront ainsi au processus de réconciliation nationale et de paix dans les pays de situation

La Tunisie salue l'initiative de la Cour visant à prendre connaissance des attentes et des appréciations des victimes relatives à leur participation aux procédures et ce en vue de rendre le système plus efficace et permettre sa pérennité tout en assurant la préservation des droits des victimes et en garantissant leur entière satisfaction.

La Tunisie est par ailleurs convaincue de la nécessité d'intégrer les standards du Statut de Rome dans les législations nationales et à tenir compte des préoccupations des victimes dans les régions où ont eu lieu des crimes graves contre l'humanité.

Monsieur Le Président,

Le rayonnement de la Cour et l'élargissement de son domaine d'action est réellement tributaire de l'universalité.

Chaque Etat Partie a dans ce cadre une responsabilité à assumer et un rôle important à jouer pour que les principes si cruciaux du Statut de Rome soient non seulement reconnus mais également adoptés à travers toutes les régions du monde.

Il est à observer que si le nombre des Etats Parties a augmenté au fil des années et s'élève aujourd'hui à 122 Etats, les pays ayant adhéré au Statut de Rome durant ces dernières années sont très peu nombreux. Une

question sur laquelle nous devons nous pencher et coordonner nos efforts pour amener beaucoup plus d'Etats à adopter la Charte de la CPI.

Monsieur Le Président,

Mon pays, la Tunisie, en tant que partie intégrante du groupe africain poursuivra ses efforts en vue de soutenir la C.P.I, déployant les efforts nécessaires en vue de coopérer avec la Cour et de renforcer ses relations avec elle.

Nous encourageons par ailleurs l'adoption de la culture du dialogue au sein de l'Assemblée des Etats parties pouvant mener à une compréhension mutuelle et au succès de la CPI dans l'accomplissement de sa mission.

Dans ce cadre, la Cour pourrait faire part de son expérience et en faire profiter les Etats Parties dans le domaine du renforcement des capacités judiciaires et de la mise en œuvre du Statut de Rome afin de consacrer le principe de complémentarité et la position de la Cour comme juridiction de dernière instance.

Les Etats Parties sont, de leur côté, appelés à poursuivre leur soutien à la Cour en lui allouant les ressources financières et l'appui politique nécessaires afin de mettre de son cote toutes les chances de succès et de rayonnement auprès du plus grand nombre possible d'Etats.

Je vous remercie Monsieur le Président.